



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 14/2026 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2025

Commissions	Date	Heure	Lieu
Cogest – Commission de gestion Délégation de la COFI à la Cogest	Ma. 19.05.2026 Me. 20.05.2026 Je. 21.05.2026	08h – 16h 14h – 17h 08h – 16h30	Salle du Conseil communal

Vevey, le 20 avril 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 93 c) al. 2 de la loi sur les communes du 28 février 1956, « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil général ou communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la Commission de gestion. Les compétences de la commission des finances prévues par le règlement du conseil sont réservées* ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 al. 1 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014.

La Municipalité a l'avantage de soumettre à l'approbation du Conseil communal les comptes 2025 de la Ville.

Préambule :

L'entrée en vigueur du modèle comptable harmonisé MCH2 est prévue au 1^{er} janvier 2027 pour la Ville de Vevey, conformément aux directives cantonales applicables à l'ensemble des communes vaudoises. Dans le cadre de cette transition, les collectivités doivent procéder aux apurements requis lorsque les nouvelles normes l'exigent, notamment en ce qui concerne le retraitement des fonds de réserve ne répondant pas aux critères définis par le MCH2.

Aucune opération d'apurement liée au changement de norme comptable n'a été enregistrée dans les comptes 2025. Une analyse détaillée sera menée durant l'exercice 2026 afin d'identifier les éventuels ajustements nécessaires avant l'adoption du nouveau référentiel. Les opérations qui s'avèreraient indispensables seront alors intégrées dès les comptes 2026, conformément aux principes de mise en conformité prévus par le MCH2 pour les communes vaudoises.

1. Résultats des comptes de l'exercice 2025

Les chiffres-clé pour l'exercice 2025 sont les suivants :

Déficit selon budget *	CHF	3'370'000.00
Déficit des comptes	CHF	1'710'478.25
Autofinancement	CHF	6'926'931.28
Dépenses nettes d'investissement	CHF	37'323'071.29
Taux d'autofinancement		18.56%
Disponibilités (trésorerie)	CHF	4'444'370.06
Découvert au bilan	CHF	42'467'763.03

* y compris les crédits supplémentaires

Compte de fonctionnement

Les comptes 2025 présentent un excédent de charges de CHF 1'710'478.25 alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charge de CHF 3'370'000.–, y compris les crédits supplémentaires accordés. Pour rappel, les crédits supplémentaires nets accordés en 2025 s'élèvent à CHF 246'900.–.

	Préavis	Charges	Revenus
Budget 2025 validé par le Conseil communal	33/2024	165'610'400	162'481'800
Crédit supplémentaire	37/2024	16'000	
Crédit supplémentaire	09/2025	6'000	
Crédits supplémentaires, 1ère série *	11/2025	78'000	26'000
Crédits supplémentaires, 2ème série *	01/2026	807'600	640'200
Total		166'518'000	163'148'000
Déficit			3'370'000

* y compris équilibrage des structures d'accueil et centres autofinancés

Par rapport au budget, le résultat prévisionnel est amélioré de CHF 1'659'521.75. L'excédent de charges atteint 1.1% des charges totales, alors qu'il était prévu que l'excédent atteigne 2.02%. Aux comptes 2024, l'excédent de charges atteignait 3.16% des charges totales. Le tableau ci-dessous met en évidence les écarts entre les charges et les revenus, en comparant les comptes 2025 au budget 2025, ainsi qu'aux comptes 2024.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C25-B25	Ecart C25-C24
Charges	155'498'572.27	166'518'000	164'982'146.81	-11'019'427.73 -6.62%	-9'483'574.54 -5.75%
Revenus	153'788'094.02	163'148'000	159'763'339.15	-9'359'905.98 -5.74%	-5'975'245.13 -3.74%
Déficit	1'710'478.25	3'370'000	5'218'807.66	-1'659'521.75	-3'508'329.41
Déficit en % des charges totales	1.10%	2.02%	3.16%		
Autofinancement	6'926'931.28	5'028'500	3'225'549.62	1'898'431.28	3'701'382

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires est de CHF 1'659'521.75. Cela s'explique par une diminution des charges de CHF 11'019'427.73 (- 6.62%) plus importante que la diminution des recettes de CHF 9'359'905.98 (- 5.74%).

Autofinancement

L'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.). L'autofinancement est destiné à :

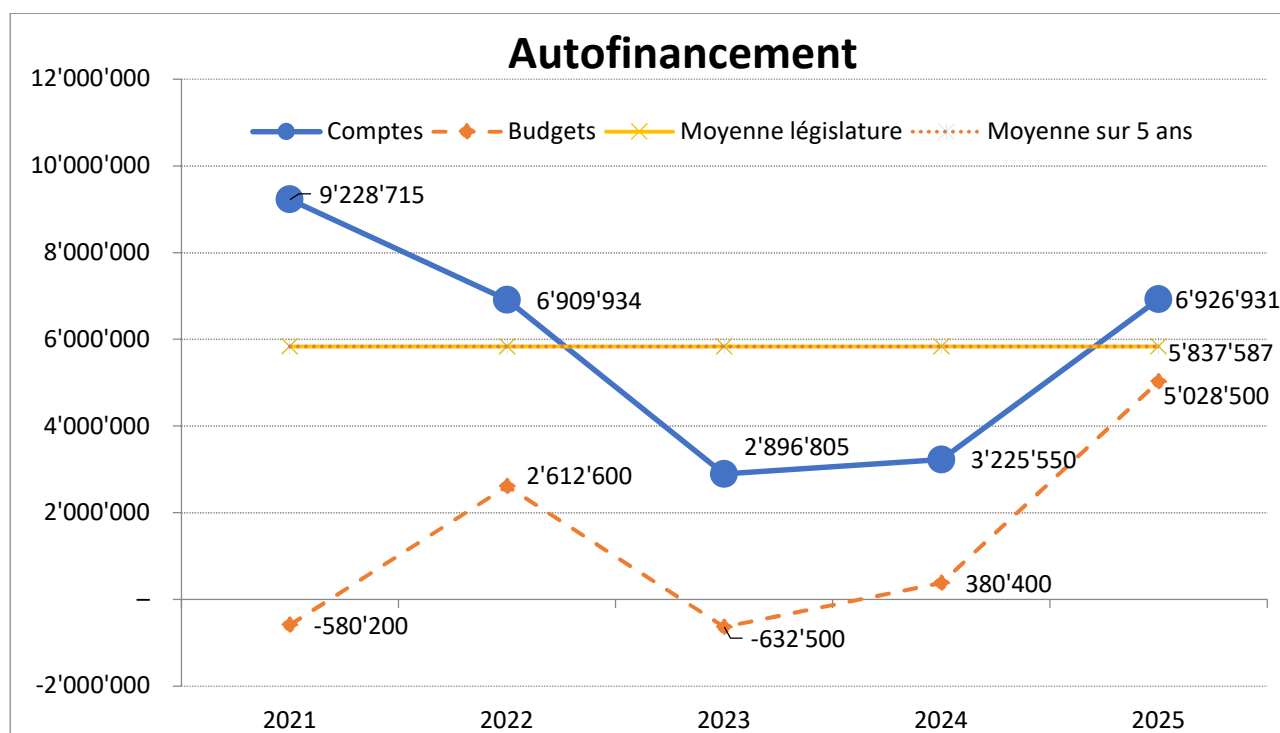
- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 6'926'931.28, contre une prévision budgétaire de CHF 5'860'500.– selon le budget voté par le Conseil communal le 5 décembre 2024 (P33/2024), ou de CHF 5'028'500.– en tenant compte des crédits supplémentaires.

	Voté par le CC	Y compris crédits supp.	Comptes 2025
Résultat de l'exercice	- 3'128'600	- 3'370'000	1'710'478.25
33 Amortissements	10'167'600	10'167'600	9'548'596.53
38 Attributions aux fonds de réserve	1'505'300	1'505'300	1'635'718.37
48 Prélèvements sur les fonds de réserve	- 2'683'800	- 3'274'400	1'910'781.68
424 Gains comptables sur patrimoine financier	-	-	636'123.69
Autofinancement	5'860'500	5'028'500	6'926'931.28

L'autofinancement moyen sur la période 2021 – 2025 (5 ans) s'élève à CHF 5'837'587.–. Par ailleurs, tant la courbe représentant la moyenne sur cinq ans que celle de l'autofinancement annuel réalisé affichent des performances supérieures à celles prévues dans les budgets respectifs. Le calcul de l'autofinancement est détaillé dans un tableau annexé au présent préavis.



Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'année 2025 se sont élevées à CHF 37'964'176.74. Les subventions et les participations de tiers ont atteint CHF 641'105.45. Ainsi, les investissements nets ont atteint le montant net de CHF 37'323'071.29. Le détail des dépenses d'investissement figure dans la brochure des comptes.

Les dépenses d'investissements nettes en 2025 ont été supérieures à celles effectuées en 2024 de CHF 16.5 mios (soit CHF 20'756'499.71 de dépenses nettes d'investissement en 2024).

Avec un taux d'autofinancement de 18.56 %, la Commune n'a couvert qu'une part limitée de ses investissements par ses propres ressources. Elle a donc dû recourir à l'emprunt pour financer les 81.44 % restants des dépenses d'investissement.

Investissements en cours au 31.12.2025

Le tableau suivant donne l'état des investissements en cours au 31 décembre 2025. Le détail, objet par objet, figure en annexe du présent préavis (« Dépenses d'investissements en cours – Solde disponible »).

Crédits accordés	Montants	Dépenses cumulées au 31.12.2025	Recettes cumulées au 31.12.2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Solde disponible
Au 31.12.2024	108'212'727	57'896'186.97	653'641.85	57'242'545.12	51'278'473.55
En 2025	24'029'200	4'745'378.34	3'600.00	4'741'778.34	19'283'821.66
Total	132'241'927	62'641'565.31	657'241.85	61'984'323.46	70'562'295.21

Au 31.12.2025, les crédits d'investissements en cours accordés par le Conseil communal se montent à CHF 132'241'927.–. Les dépenses cumulées y relatives se montent à CHF 62'641'565.31 (dépenses réalisées en 2025 et exercices antérieurs) et par différence, le solde encore disponible s'élève à CHF 70'562'295.21.

Parmi les objets en cours, nous relevons ci-après une liste non exhaustive des objets significatifs, pour un total de CHF 50'634'163.78, soit environ 72% du montant disponible correspondant aux dix objets ci-dessous :

Préavis	Montant disponible
P23/2024 Construction du collège provisoire modulaire des Galeries du Rivage	11'837'212.35
P08/2021 Réaménagement de la Place du Marché	11'480'546.04
P35/2025 Entretien du patrimoine communal 2026-2027	4'390'000.00
P11/2020 Crédit-cadre pour l'équipement nécessaires à la mise en œuvre du plan d'affectation La Veyre Derrey	3'858'198.00
P09/2025 Aménagement de l'Av. des Crossets	3'801'276.10
P04/2024 Transformation du bâtiment « La Cheneau » à Château-d'Oex	3'732'108.00
P35/2024 Entretien du patrimoine communal 2025	3'361'069.85
P12/2025 Achat d'une structure d'accueil à la Rue de la Valsainte 3-5	3'479'791.75
P26/2024 Etudes pour l'assainissement énergétique de Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10	2'490'761.69
P08/2025 Achat de places de stationnement à l'Av. de Corsier 20	2'203'200.00
Total	50'634'163.78

Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2025 s'élève à CHF 40'754'284.78, chiffre correspondant au cumul des résultats enregistrés les années précédentes. Après enregistrement du déficit de l'exercice, le découvert au 31 décembre 2025 se monte à la somme de CHF 42'467'763.03. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudrait que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

Indicateurs financiers

Dans le cadre de la communication sur l'endettement net et brut, situation au 31 décembre 2025, une analyse des indicateurs financiers sera établie pour le Conseil communal du 11 juin 2026 afin d'étoffer les analyses de ce présent préavis, ainsi que la communication usuelle sur l'endettement.

Les indicateurs qui seront présentés seront alignés aux indicateurs présentés par la Direction des finances communales du Canton de Vaud (Tableau de bord interactif (données communales)).

2. Analyse des principales variations des charges de fonctionnement par nature

3 CHARGES	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C25-B25	
	2025	2025	2024	en francs	en %
30 Autorités et personnel	54'279'778.65	56'650'800	51'995'087.99	-2'371'021.35	-4.19%
31 Biens, services, marchandises	24'747'397.47	27'170'500	25'035'300.54	-2'423'102.53	-8.92%
32 Intérêts passifs	2'653'798.15	3'276'900	3'078'887.88	-623'101.85	-19.01%
33 Amortissements	9'548'596.53	10'167'600	10'937'206.50	-619'003.47	-6.09%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	36'795'012.34	40'679'100	48'169'841.96	-3'884'087.66	-9.55%
36 Aides et subventions	21'019'769.82	22'004'500	19'929'212.96	-984'730.18	-4.48%
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'635'718.37	1'505'300	1'689'412.48	130'418.37	8.66%
39 Imputations internes	4'818'500.94	5'063'300	4'147'196.50	-244'799.06	-4.83%
	155'498'572.27	166'518'000	164'982'146.81	-11'019'427.73	-6.62%

Par rapport au budget 2025, les charges totales sont inférieures de CHF 11'019'427.73 (- 6,62%). Les principaux écarts, en tenant compte des crédits supplémentaires, sont détaillés ci-dessous.

30 Autorités et personnel

Budget	CHF	56'650'800.00
Comptes	CHF	54'279'778.65
Différence en francs	CHF	- 2'371'021.35
Différence en pourcent	%	- 4.19

L'écart constaté entre le budget et les comptes 2025 s'explique, d'une part par le fait que le budget 2025 a été établi en considérant que l'ensemble des postes sont pourvus sur l'intégralité de l'exercice 2025. Une correction budgétaire de la masse salariale, à hauteur de CHF 1'500'000.-, a été intégrée sous le compte 141.4361.04 afin d'anticiper partiellement les vacances de postes. Après prise en compte de cette correction, l'écart entre les prévisions budgétaires et les comptes 2025 est de CHF 871'021.35.

Cet écart résiduel s'explique principalement par les vacances de postes de quatre chef-fe-s de service, bien qu'en début d'année, ceux-ci étaient déjà recrutés ou proche de la fin de processus de recrutement. Ces postes étaient effectivement tous repourvus au cours du premier semestre.

L'absence de chef-fe-s de service a également entraîné des vacances d'autres postes, pour lesquels les démarches de recrutement ont été reportées, afin d'attendre l'entrée en service du nouveau ou de la nouvelle responsable.

De plus et de manière générale, les efforts de recrutement ont été importants en 2025. Environ 26 EPT (équivalents plein-temps) fixes étaient disponibles au 1er janvier 2025, alors qu'en fin d'année, ce chiffre se portait à 11.43 EPT, ce qui représente un taux de vacances normal d'environ 3% (sur la dotation en personnel fixe de 394.315 EPT).

31 Biens, services et marchandises

Budget	CHF	27'170'500.00
Comptes	CHF	24'747'397.47
Différence en francs	CHF	- 2'423'102.53
Différence en pourcent	%	- 8.92

Cette rubrique présente une variation de CHF -2'423'102.53 par rapport au budget. Les écarts les plus significatifs concernent les rubriques suivantes :

311 - Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules

Pour cette rubrique, les dépenses 2025 se sont élevées à CHF 1'816'917.15, écart de CHF -169'582.85. Cette rubrique n'apporte pas de commentaires particuliers.

312 - Achats d'eau, d'énergie, de combustible

Les dépenses s'élèvent à CHF 4'127'549.13, écart de CHF -761'050.87 par rapport au budget. L'écart avec le budget 2025 s'explique principalement par les achats et consommation d'énergie (nature 3124) inférieurs de CHF 717'521.30 par rapport au budget. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse significative du coût de l'énergie en Suisse, conséquence de la stabilisation des prix sur le marché de l'électricité notamment. A cela s'ajoute également la poursuite des mesures d'économies d'énergie.

Le solde de l'écart est lié à des variations diverses pour CHF -43'529.57.

313 - Autres fournitures et marchandises

L'écart est de CHF -288'932.39 par rapport au budget. Comme pour l'exercice précédent, la gestion optimisée des frais de repas dans les structures d'accueil veveysannes permet une réduction des charges d'achat de marchandises (écart de CHF -188'405.87 par rapport au budget). Le solde de l'écart est enregistré au Bureau de l'économie (secteur vignes, pressoir et cave) et le secteur Bâtiment (frais de nettoyage).

314 - Entretien des immeubles, routes et territoire

Les dépenses d'entretien atteignent CHF 5'788'939.29, soit un écart de CHF -426'460.71 par rapport au budget. Il s'agit principalement de report de travaux d'entretien effectués par le Service Travaux publics, espaces verts et entretien.

315 - Entretien d'objets mobilier et d'installations techniques

Les charges atteignent CHF 816'942.28, soit un écart de CHF -135'157.72 par rapport au budget. Cette rubrique n'apporte pas de commentaires particuliers.

317 - Réceptions et manifestations

Par rapport à un budget de CHF 1'339'500.-, les dépenses 2025 atteignent CHF 1'137'779.54, soit un écart de CHF -201'720.46. La moitié de l'écart est expliqué par des frais d'expositions inférieurs au budget (Musée Jenisch), le solde par divers écarts à travers les services.

318 - Honoraires et prestations de services

Avec un budget établi à CHF 6'627'900.-, les dépenses de prestations de service et honoraires ont atteint CHF 6'178'937.76, soit un écart de CHF -448'962.24.

L'écart est expliqué par des dépenses inférieures pour les différents services. A noter que les commissions de perception impôt source (compte 220.3187.02) et émoluments dus à l'Etat (compte 220.3187.01) sont en dépassement de près de CHF 100'000.- (selon décomptes de boucllement 2025 de l'ACI).

Ces éléments cumulés permettent d'expliquer l'écart budgétaire observé de manière cohérente.

32 Intérêts passifs

Budget	CHF	3'276'900.00
Comptes	CHF	2'653'798.15
Différence en francs	CHF	- 623'101.85
Différence en pourcent	%	- 19.01

L'évolution du marché monétaire en 2025 s'est avérée plus favorable que ce qui avait été prévu au budget. Le taux court terme utilisé pour le budget était de 1.7 %, les conditions du marché ont été plus favorables. L'écart budgétaire sur les emprunts court terme s'élève à CHF -641'174.22. Le solde de l'écart est expliqué par les intérêts rémunérateurs sur les impôts (données ACI, compte 220.3290), CHF 54'307.08 alors qu'un montant de CHF 20'000.– avait été budgété

Un tableau détaillé de l'évolution de la dette, arrêtée au 31 décembre 2025, figure en annexe du présent préavis.

33 Amortissements

Budget	CHF	10'167'600.00
Comptes	CHF	9'548'596.53
Différence en francs	CHF	- 619'003.47
Différence en pourcent	%	- 6.09

Cette rubrique enregistre les variations principales suivantes par rapport au budget :

330 - Amortissements du patrimoine financier

Les charges s'élèvent à CHF 922'490.94, avec un écart de CHF - 128'409.06 par rapport au budget 2025. Cet écart est expliqué par les défalcatons et escomptes (compte 220.3301), CHF -253'891.69 et une moins-value sur titres AMZT, CHF +148'265.08 (compte 82021.3302). Le solde correspond à diverses variations, CHF -22'782.45.

331 - Amortissements obligatoires du patrimoine administratif

Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif ont atteint CHF 8'544'905.59, soit un écart de CHF -501'794.41 par rapport au budget. Cet écart est principalement expliqué par :

- Amortissement du réaménagement de la place du Marché, CHF +558'144.– (compte 420.3311.53) : aucun amortissement n'avait été prévu au budget 2025 car le projet était en suspens suite à des recours. Maintenant que le projet a repris, les amortissements ont débutés.
- Amortissement des études préliminaires, image directrice et MEP pour le réaménagement de l'interface de la gare, CHF -102'800.– (compte 420.3311.60) et amortissement des études pour la planification de la rénovation du collège du Clos, CHF -114'000.– (compte 526.3312.23) : ces projets n'étant pas terminés, les amortissements selon les règles du MCH2 n'ont pas débutés.
- Amortissement de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la Rue des Marronniers, CHF -490'000.– (compte 460.3311.21) : ce compte a été clôturé et

amorti en une seule fois en 2024. Cette variation se compense par le non-prélèvement d'un montant équivalent sur le Fonds de réserve des collecteurs inscrit sous la nature 48 « Prélèvement sur les fonds et les financements spéciaux ».

- Solde : diverses variations, CHF -353'138.41

Le détail des amortissements 2025 est présenté dans l'annexe des dépenses d'investissement figurant dans la brochure des comptes.

35 Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget	CHF	40'679'100.00
Comptes	CHF	36'795'012.34
Différence en francs	CHF	- 3'884'087.66
Différence en pourcent	%	- 9.55

Le budget établi pour cette rubrique avait été établi avec prudence, les écarts par rapport au budget sont expliqués par :

351 - Remboursements, participations à des charges cantonales

Les dépenses atteignent CHF 26'043'604.75, soit un écart de CHF -944'795.25 par rapport au budget. Il s'agit principalement de la participation au déficit des transports publics (compte 351.3517), inférieure au budget de CHF -1'018'721.45 (participation au déficit des transports publics pour le trafic urbain et trafic régional). La participation à la cohésion sociale (PCS) (compte 751.3515) est en dépassement pour CHF 86'049.90 (voir au point 4 Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)).

352 - Remboursements, participations à des charges de communes et associations de communes

Les dépenses sont de CHF 10'751'407.59 en 2025, soit un écart de CHF -2'939'292.41 par rapport au budget. L'écart s'explique par :

- Nature 3521, CHF -370'329.16 en lien avec les coûts de Sécurité Riviera (compte 600.3521). Cette économie résulte principalement d'une augmentation des recettes liées au stationnement, combinée à une diminution des charges d'exploitation.
- Nature 3526, CHF -158'332.20 en lien avec les frais fonctionnement déchets 3 villes, CHF -147'960.55 (compte 440.3526), solde : diverses variations, CHF -10'371.65
- Nature 3529, CHF -2'422'634.80 en lien avec la péréquation des ressources - Solidarité principale, CHF -2'431'145.- (compte 200.3529.02), solde : diverses variations, CHF 8'510.20
- Solde : diverses variations, CHF 12'003.75

36 Aides et subventions

Budget	CHF	22'004'500.00
Comptes	CHF	21'019'769.82
Différence en francs	CHF	- 984'730.18
Différence en pourcent	%	- 4.48

Par rapport au montant budgété de CHF 22'004'500.–, les dépenses ont été inférieures de CHF 984'730.18.

365 - Aides, subventions à des institutions privées

Les dépenses concernant les aides, subventions à des institutions privées sont de CHF 18'312'292.14, soit un écart de CHF -500'407.86 :

Nature 3653 : diverses variations, CHF -139'020.56

- Dont Programme Ginkgo, CHF -29'864.20 (compte 9523.3653.01)
- Dont Soutiens pour le développement économique, CHF -23'931.80 (compte 182.3653)
- Dont Subvention Association Vevey sur Glace, CHF -20'000.– (compte 951.3653.10)

Nature 3655, CHF -296'476.30

- Contributions aux structures accueil collectives, CHF -351'148.95 (compte 585.3655.01)
- Contributions au réseau accueil familial journée, CHF +136'975.52 (compte 585.3655.02)
- Solde : diverses variations, CHF -82'302.87

Solde : diverses variations, CHF -64'911.–

366 - Aides individuelles

Les dépenses pour les aides individuelles ont atteint CHF 2'707'477.68, soit un écart de CHF -484'322.32 par rapport au budget :

Nature 3662 : diverses variations, CHF -116'807.66

- Dont Cours et camps de ski, CHF -40'378.25 (compte 528.3662.02)
- Dont Subsidés pour les cours et camps de ski, CHF -36'907.– (compte 520.3662.02)

Nature 3665 : diverses variations, CHF -168'195.61

- Dont Achat AG-Flexi CFF, CHF -63'295.45 (compte 125.3665). En contrepartie, réduction des recettes de la vente des cartes journalières (compte 125.4359)

Nature 3669 : diverses variations, CHF -126'729.75

- Dont FEDD Subvention énergies renouvelables et efficacité énergétique, CHF -73'761.50 (compte 300.3669.01)

Lors de l'élaboration du budget, le montant des subventions à octroyer a été établi en corrélation avec les prévisions d'encaissement de la taxe spécifique (compte 210.4112.02) en partant du principe que le montant des demandes de subventions correspondrait au montant perçu de la taxe. Le nombre et les montants des demandes de subventions varient fortement d'une année à l'autre sans possibilité de prédiction fiable. En 2025, une diminution des demandes de subventions a été constatée, ce qui explique l'écart.

Il est à noter que la diminution sur le compte 300.3669.01 est compensée par une diminution du même montant sur le compte 300.4819 correspondant au prélèvement sur le Fonds FEDD Energies renouvelables et efficacité énergétique.

- Dont FEDD Subvention éclairage public et amélioration de l'efficacité énergétique, CHF -50'000.– (compte 470.3669.01). Aucune demande n'a été enregistrée en 2025.

Solde : diverses variations, CHF -72'589.30

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget	CHF	1'505'300.00
Comptes	CHF	1'635'718.37
Différence en francs	CHF	130'418.37
Différence en pourcent	%	8.66

Les attributions (nature 38) et les prélèvements (nature 48) effectués sur les fonds de réserve sont principalement déterminés par les dépenses et les recettes effectivement comptabilisées dans divers comptes. Les écarts entre les prélèvements et les attributions correspondent à l'évolution des montants portés au bilan (928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve).

380 - Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement

Les attributions aux fonds de réserve et de renouvellement ont atteint CHF 387'535.60, soit un écart de CHF +192'535.60 par rapport au budget 2025. L'écart est constitué de :

- Nature 3802, CHF +51'518.50, Attribution au Fonds A.-M. Zeerleder – Thormann pour CHF +51'518.50 par rapport au budget (compte 82021.3802). L'écart avec le budget résulte des plus-values sur titres du dépôt plus élevées que les prévisions budgétaires.
- Nature 3809, CHF +141'017.10, Attribution au fonds de réserve pour création places de parc, CHF +147'690.– (compte 351.3809) en lien avec les contributions compensatoires facturées sous comptes 351.4309.
- Solde : diverses variations, CHF -6'672.90

381 - Attributions aux financements spéciaux

Le montant des attributions a atteint CHF 1'248'182.77, soit écart de CHF -62'117.23 par rapport au budget 2025. Il y a eu moins d'attribution taxe au fonds pour l'énergie, CHF -58'626.95 (compte 210.3819) par rapport au budget. Celle-ci s'explique par une estimation trop optimiste des encaissements liés à la taxe spécifique (voir compte 210.4112.02 « Taxe spécifique pour fonds pour énergie »).

Le solde de l'écart entre le budget et les comptes sont liés à diverses variations, CHF -3'490.28.

39 Imputations internes

Budget	CHF	5'063'300.00
Comptes	CHF	4'818'500.94
Différence en francs	CHF	- 244'799.06
Différence en pourcent	%	- 4.83

Les imputations internes servent à répartir correctement le coût réel des prestations publiques entre les unités administratives. Elles permettent de montrer où les charges sont réellement consommées et qui produit quelles prestations, sans mouvement de trésorerie.

Cette rubrique, qui concerne la facturation des diverses prestations internes entre les services communaux, n'appelle pas de remarque particulière.

3. Analyse des principales variations des revenus de fonctionnement par nature

4 REVENUS	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C25-B25 en francs en %	
40 Impôts	86'882'811.65	94'260'000	82'565'255.06	-7'377'188.35	-7.83%
41 Patentes, concessions	1'420'885.75	1'541'000	1'332'896.05	-120'114.25	-7.79%
42 Revenus du patrimoine	13'978'568.07	13'475'600	13'488'748.20	502'968.07	3.73%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	15'749'826.28	15'778'300	14'498'484.76	-28'473.72	-0.18%
44 Parts à des recettes cantonales	1'935'806.05	2'400'000	2'302'381.60	-464'193.95	-19.34%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	25'252'131.60	25'081'300	36'450'777.40	170'831.60	0.68%
46 Autres prestations et subventions	1'838'782.00	2'274'100	1'365'931.45	-435'318.00	-19.14%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'910'781.68	3'274'400	3'611'668.13	-1'363'618.32	-41.64%
49 Imputations internes	4'818'500.94	5'063'300	4'147'196.50	-244'799.06	-4.83%
	153'788'094.02	163'148'000	159'763'339.15	-9'359'905.98	-5.74%

Par rapport au budget 2025, les revenus totaux diminuent de CHF 9'359'905.98, soit -5,74%. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

40 Impôts

Budget	CHF	94'260'000.00
Comptes	CHF	86'882'811.65
Différence en francs	CHF	- 7'377'188.35
Différence en pourcent	%	- 7.83

Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Impôts ».

41 Patentes, concessions

Budget	CHF	1'541'000.00
Comptes	CHF	1'420'885.75
Différence en francs	CHF	- 120'114.25
Différence en pourcent	%	- 7.79

Les recettes en lien avec les patentes et les concessions ont atteint CHF 1'420'885.75 alors que le budget a été établi à CHF 1'541'000. L'écart de CHF -120'114.25 est expliqué par les indemnités communales pour usage du sol (romande énergie) en dessous du budget, CHF -99'129.90 (compte 210.4112.03).

42 Revenus du patrimoine

Budget	CHF	13'475'600.00
Comptes	CHF	13'978'568.07
Différence en francs	CHF	502'968.07
Différence en pourcent	%	3.73

422 - Revenus des capitaux du patrimoine financier

Les comptes 2025 affichent des recettes de CHF 2'662'169.98, supérieures au budget 2025 de CHF 234'969.98.

Les hypothèses budgétaires pour les intérêts de retard sur impôts étaient trop élevées, les encaissements sont inférieurs de CHF 171'012.40 par rapport au budget 2025 (compte 220.4221) Les actions Holdigaz ont généré des dividendes à hauteur de CHF 1'653'184.00 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'239'800.-, soit un revenu supplémentaire de CHF 413'384.- (compte 210.4222)

423 - Revenus des immeubles du patrimoine financier

Les revenus des immeubles du patrimoine financier ont atteint CHF 8'666'500.22 alors que le budget 2025 visait un montant total de CHF 9'143'100.-, l'écart est de CHF -476'599.78. Comme éléments significatifs, il peut être indiqué :

- Loyers de l'Avenue de Rolliez 7-9-11, les recettes prévisionnelles étaient établies à CHF 496'000.-. En raison d'un recours toujours en cours, le transfert de propriété n'a pas encore pu être finalisé à ce jour, ce qui empêche également tout encaissement de loyer (compte 253.4231.56). C'était déjà le cas lors de l'exercice 2024.
- Recettes abonnements et tarif horaire Parking Vieille Ville, les recettes sont inférieures aux prévisions budgétaires pour un montant de CHF 232'366.83 (compte 600.4232)
- Solde : divers écarts pour les encaissements de loyers pour un montant de CHF +251'767.05

424 - Gains comptables sur les placements du patrimoine financier

Selon le principe de prudence, cette position n'est pas budgétée. Durant l'exercice 2025, la comptabilisation de diverses recettes ont atteint CHF 636'123.69. Cela s'explique principalement par :

- Les gains comptables sur les papiers-valeurs pour un montant de CHF +229'262.60 (compte 82021.4241)
- Il y a eu des écarts entre les transitoires passés au bouclage des comptes 2024 versus les charges/recettes effectives durant l'exercice 2025 (compte 200.4248). Le total des annulations de ces crédits reportés et comptes d'attente s'élève à CHF +318'835.59 (compte 200.4248). A l'exercice précédent, le montant était de CHF +272'092.17.
- L'augmentation du stock de vin selon inventaire au 31.12.2025 est comptabilisé pour CHF +78'087.60

427 - Revenus des immeubles du patrimoine administratif

Les revenus des actifs du patrimoine financier ont atteint CHF 2'013'715.52, soit un écart par rapport au budget 2025 de CHF +108'415.52. L'écart est expliqué principalement par :

- Loyers Moulins 11, CHF +48'000.- (compte 257.4271.13)
- Concessions d'affichage, CHF +40'541.05 (compte 122.4272)
- Anticipations immobilières, CHF +36'958.47 (compte 351.4272)
- Solde : diverses variations, CHF -17'084.-

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget	CHF	15'778'300.00
Comptes	CHF	15'749'826.28
Différence en francs	CHF	- 28'473.72
Différence en pourcent	%	- 0.18

430 - Taxes légales de remplacement

Les recettes 2025 atteignent CHF 762'300.–, soit un écart de CHF +652'300.– par rapport au budget 2025. Il s'agit principalement des écarts sur les taxes suivantes :

- Contributions compensatoires pour places de parc non réalisé, CHF +156'940.– (compte 351.4309 et 351.4309.01)
- Taxe sur les équipements communautaires, CHF +495'360.– (compte 351.4309.02). Cela concerne Avenue Reller 14, pour des taxes relatives au financement de l'équipement communautaire

431 - Emoluments

Avec un budget 2025 à CHF 560'000, les comptes 2025 affiches des émoluments pour un montant de CHF 759'338.62, soit un écart de CHF +199'338.62. Cela s'explique par :

- Les émoluments pour les permis de construire et permis d'habiter, CHF +263'105.05 (compte 351.4313)
- Solde des variations des émoluments : CHF -63'766.43

435 - Ventes et prestations de service

Budgété à CHF 1'000'400.–, les diverses ventes et prestations de service se sont élevées à CHF 730'705.68, soit un écart de CHF -269'694.32, expliqué par :

- Ventes de vins et moûts, CHF -183'117.22 (compte 2962.4355)
- Ventes AG-Flexi CFF, CHF -66'361.00 (compte 125.4359), contrepartie au compte 125.3665 pour les achats AG-Flexi CFF.
- Solde : diverses variations, CHF -20'216.10

436 - Remboursement de tiers

Les comptes 2025 affichent des remboursements de tiers à hauteur de CHF 9'623'128.39, soit un écart de CHF -718'771.61 par rapport au budget.

Ces comptes concernent principalement des remboursements pour les allocations de maternité et pertes de gain, ristournes d'assurances, diverses participations de tiers. Certaines allocations, étant donné leur nature aléatoire, ne sont pas budgétés selon le principe de prudence.

Cette nature est principalement impactée par l'inscription au budget d'un correctif de la masse salariale d'un montant de CHF 1'500'000.– (compte 141.4361.04). Il sert à compenser les postes qui ne sont pas repourvus toute l'année. Aucune écriture n'est inscrite dans ce compte au cours de l'exercice et l'effet de ce correctif se matérialise sous forme d'économies dans les divers comptes salaires, voir analyse des charges en personnel, nature 30.

44 Part à des recettes cantonales

Budget	CHF	2'400'000.00
Comptes	CHF	1'935'806.05
Différence en francs	CHF	- 464'193.95
Différence en pourcent	%	- 19.34

Cette rubrique concerne les impôts sur les gains immobiliers et ceux sur les travailleurs frontaliers. Les impôts sur les gains immobiliers sont inférieurs au budget 2025 pour un montant de CHF 436'863.65 (compte 220.4411). Les impôts sur les travailleurs frontaliers sont également en retrait par rapport au budget 2025 pour un montant de CHF 27'330.80 (compte 220.4414). Des explications détaillées figurent dans le chapitre 5 « Impôts ».

45 Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget	CHF	25'081'300.00
Comptes	CHF	25'252'131.60
Différence en francs	CHF	170'831.60
Différence en pourcent	%	0.68

450 - Participations et remboursements de la Confédération

Cette rubrique correspond au revenu lié à la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ ainsi qu'une participation du Canton pour la semaine d'action contre le racisme. Alors que le budget prévoyait un montant de CHF 23'000.–, il n'y a pas eu d'encaissement durant l'année pour ces deux recettes.

Selon les informations transmises par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD), il n'y aura pas de redistribution de la taxe CO₂ aux entreprises en 2025 : elle est reportée à 2026, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi CO₂. Les révisions de la Loi sur le CO₂ et de l'Ordonnance CO₂, entrées en vigueur début 2025, modifient profondément le système de redistribution. Ces changements nécessitent des données qui ne sont pas encore disponibles, ce qui rend impossible un calcul fiable pour 2025. La redistribution 2025 sera donc versée en 2026, en même temps que celle de 2026. Etant donné le montant concerné, le Service des finances n'a pas passé d'écriture transitoire sur les comptes 2025. Ce revenu sera comptabilisé sur les comptes de fonctionnement 2026.

451 - Participations et remboursements du canton

Alors que le budget prévoyait un montant de CHF 8'300'800.–, les revenus ont atteint CHF 7'149'462.03, soit un écart de CHF -1'151'337.97. L'écart est principalement expliqué par :

- Compensation RFFA, CHF -1'060'797.06 (compte 220.4519). Cette compensation est liée à la fiscalité des sociétés et varie en conséquence.
- Subsidés de l'Etat charges enseignement, CHF +181'750.– (compte 501.4512)
- Participation du canton – FAJE pour les structures d'accueil préscolaire et parascolaire CHF -260'392.23 (comptes 581*.4515 et 582*.4515)

452 - Participations de communes et d'associations de communes, remboursements

Alors que le budget a été établi avec des prévisions à CHF 16'757'500.-, les comptes 2025 ont enregistré CHF 18'102'669.57 de recettes, soit un écart de CHF +1'345'169.57. Il s'agit principalement de l'effet de :

- Péréquation des ressources - Prélèvements conjoncturels, CHF +1'515'436.- (compte 200.4529.04)
- Compensation des charges particulières des villes, CHF +153'285.- (compte 200.4529.05)
- Contribution du Réseau Vevey, CHF -389'227.40 (comptes 581*.4525 et 582*.4525). La diminution enregistrée sur les comptes 58*.4525 peut être mise en relation avec la baisse sur le compte 585.3665.01, mentionné plus-haut, laissant apparaître au bouclage des comptes une surestimation du budget pour le Réseau Vevey.
- Solde : diverses variations, CHF +65'675.97

46 Autres participations et subventions

Budget	CHF	2'274'100.00
Comptes	CHF	1'838'782.00
Différence en francs	CHF	- 435'318.00
Différence en pourcent	%	- 19.14

465 - Participations et subventions de tiers

Alors que le budget était de CHF 2'274'100.-, les comptes 2025 enregistrent des participations et subventions de tiers à hauteur de CHF 1'835'505.-, soit un écart de CHF -438'595.- par rapport au budget. Il s'agit principalement des effets liés à :

- Prestations propres pour investissements, CHF -568'188.- (comptes *.4659)
- Cabinet des estampes, prélèvement sur fonds pour l'exposition sur le Japon et pour diverses acquisitions, CHF +160'000.- (compte 8205.4653)
- Solde : diverses variations, CHF -30'407.-

48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget	CHF	3'274'400.00
Comptes	CHF	1'910'781.68
Différence en francs	CHF	- 1'363'618.32
Différence en pourcent	%	- 41.64

480 - Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement

Les attributions (nature 38) et les prélèvements (nature 48) effectués sur les fonds de réserve sont principalement déterminés par les dépenses et les recettes effectivement comptabilisées dans divers comptes. Les écarts entre les prélèvements et les attributions correspondent à l'évolution des montants portés au bilan (928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve).

Avec un budget à CHF 1'147'800.-, les comptes 2025 comptent des prélèvements pour CHF 783'620.89, soit un écart de CHF -364'179.11. Il s'agit principalement :

- Prélèvement sur fonds catalogue Cabinet des estampes, pas de mouvement alors que le budget prévoyait CHF -190'000.- (compte 8205.4802.01), le prélèvement a été effectué par le compte 8205.4653

- Divers prélèvements prévus au budget 2025 n'ont pas été nécessaires (création de places de stationnement, etc.), CHF -174'179.11

481 - Prélèvements sur les financements spéciaux

Budgété à CHF 2'126'600.–, les comptes 2025 présentent des prélèvements sur les financements spéciaux pour un montant de CHF 1'127'160.79, soit un écart de CHF -999'439.21 par rapport au budget. Cela est expliqué par :

- Prélèvement sur fonds de réserve des collecteurs - 460.3311.21, CHF -490'000.– (compte 460.4811.26)
- Prélèvement sur fonds réserve gestion déchets, CHF -292'499.86 (compte 440.4812)
- Les prélèvements sur les fonds FEDD sont également inférieurs au budget, soit CHF -127'329.75 (comptes 300.4819, 352.4819, 470.4819)
- Solde : diverses variations, CHF -89'609.60

49 Imputations internes

Budget	CHF	5'063'300.00
Comptes	CHF	4'818'500.94
Différence en francs	CHF	- 244'799.06
Différence en pourcent	%	- 4.83

A l'instar de la nature comptable 39 « Imputations internes », cette rubrique, qui correspond à la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière.

4. Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

Le décompte final 2025 présente un écart favorable de CHF 4'025'700 par rapport aux prévisions budgétaires.

Pour rappel, lors de l'élaboration du budget 2025, une correction avait été intégrée au titre de la péréquation des ressources – solidarité principale. Celle-ci tenait compte de l'augmentation attendue du produit de l'impôt sur les personnes morales, sur la base des informations transmises par le Service de taxation de l'Administration cantonale des impôts (ACI). La part « Solidarité » avait ainsi été doublée, soit un ajustement de CHF +3,2 millions (compte 200.3529.02). Au vu des recettes fiscales effectivement comptabilisées en 2025 (voir point 5 ci-dessous), le décompte final fait apparaître un écart négatif de CHF 2'431'132.– pour cette rubrique.

Par ailleurs, la Ville de Vevey bénéficie d'un effet positif lié à la redistribution des impôts conjoncturels, représentant CHF 1'515'361.– de plus que prévu au budget. Le bon niveau des recettes conjoncturelles dans les autres communes (impôt sur les successions, impôt des frontaliers, etc.) a eu des retombées favorables pour Vevey.

S'agissant de la compensation des charges particulières des villes, la contribution à verser pour le déficit du trafic urbain s'avère inférieure de CHF 201'144.– au montant budgété. Les charges effectivement supportées dans nos comptes ont conduit à une réduction de la contribution par rapport aux prévisions.

Enfin, la participation à la cohésion sociale présente un écart légèrement défavorable de CHF 86'267. Cet effet s'explique par la dynamique introduite par la LPIV : depuis 2025, les

communes ne supportent plus que 17 % de l'augmentation des coûts des régimes sociaux, contre 33,3 % jusqu'en 2024.

Compte	Comptes 2025 (décompte final)	Budget 2025	Ecart C25-B25
Péréquation des ressources (R)	1'346'019	5'292'512	-3'946'493
<i>Dont solidarité principale (compte 200.3529.02)</i>	3'964'655	6'395'787	-2'431'132
<i>Dont prélèvement conjoncturel (compte 200.4529.04)</i>	-2'618'636	-1'103'275	-1'515'361
Péréquation des besoins structurels (B)	0	0	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	-3'566'685	-3'413'362	-153'323
<i>Dont couche population (compte 200.4529.05)</i>	-3'815'650	-3'863'471	47'821
<i>Dont compensation déficits lignes de trafic urbain (compte 200.4529.05)</i>	248'965	450'109	-201'144
Compensation transitoire (C)	0	0	0
Total péréquation (R+B+V+C)	-2'220'666	1'879'150	-4'099'816
Participation à la cohésion sociale (Compte 751.3515))	19'646'767	19'560'500	86'267
Facture policière (compte 600.3511)	606'949	619'100	-12'151
<i>Dont socle sécuritaire commun</i>	606'949	619'100	-12'151
<i>Dont part des communes délégatrices</i>			0
Total péréquation et factures cantonales	18'033'050	22'058'750	-4'025'700

5. Impôts

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2021 – 2025, avec un comparatif par rapport aux budgets 2025 ainsi qu'aux comptes 2024. En outre, le tableau indique les prévisions des recettes fiscales inscrites au budget de l'exercice 2026.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été diminué de 1.5 points dès l'année 2020, passant ainsi de 76 à 74.5.

Résultat global

Nature	Libellé	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25/B25	%	Comptes 2024	Ecart C25/C24	%
4001	Impôt sur le revenu	39'200'000	38'848'834	- 351'166	-0.9%	38'535'451	313'383	0.8%
4001.01	impôt sur les prestations en capital	600'000	494'618	- 105'382	-17.6%	714'046	- 219'428	-30.7%
4002	Impôt sur la fortune	5'000'000	6'997'932	1'997'932	40.0%	4'882'461	2'115'471	43.3%
4003	Impôt à la source	3'300'000	3'451'234	151'234	4.6%	2'642'860	808'374	30.6%
4004	Impôt sur la dépense	500'000	212'346	- 287'654	-57.5%	181'880	30'466	16.8%
4009	Imputation d'impôts étrangers	-	74'428	74'428	-	53'800	- 20'628	38.3%
	Total des personnes physiques (PP)	48'600'000	49'930'535	1'330'535	2.7%	46'902'898	3'027'638	6.5%
4011	Impôt sur le bénéfice net	29'500'000	35'304'408	5'804'408	19.7%	28'892'398	6'412'010	22.2%
4519	Compensation RFFA/ RIE III	3'500'000	2'439'203	- 1'060'797	-30.3%	2'461'889	- 22'686	-0.9%
4012	Impôt sur le capital	4'500'000	1'079'746	- 5'579'746	-124.0%	434'362	- 645'383	148.6%
4019	Imputation d'impôts étrangers	-	8'025'300	8'025'300	-	3'103'225	- 4'922'075	158.6%
	Total dpersonnes morales (PM)	37'500'000	28'638'565	- 8'861'435	-23.6%	27'816'699	821'866	3.0%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	790'000	622'499	- 167'501	-21.2%	964'674	- 342'175	-35.5%
4040	Droits de mutation	2'000'000	2'340'759	340'759	17.0%	1'870'283	470'475	25.2%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'200'000	1'194'140	- 1'005'861	-45.7%	865'600	328'540	38.0%
4061	Impôt sur les chiens	70'000	93'725	23'725	33.9%	123'780	- 30'055	-24.3%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200'000	188'048	- 11'952	-6.0%	206'786	- 18'738	-9.1%
4221	Intérêts de retard sur impôts	550'000	378'988	- 171'012	-31.1%	579'287	- 200'300	-34.6%
4362.01	Remboursement de frais de poursuites	60'000	64'992	4'992	8.3%	62'295	2'697	4.3%
4370	Amendes fiscales	1'000	1'073	73	7.3%			
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500'000	1'063'136	- 436'864	-29.1%	1'357'629	- 294'492	-21.7%
	Total Général I	93'471'000	84'516'459	- 8'954'541	-9.6%	80'749'931	3'766'529	4.7%
4020	Impôt foncier	6'400'000	6'313'744	- 86'256	-1.3%	6'276'424	37'320	0.6%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900'000	872'670	- 27'330	-3.0%	944'753	- 72'083	-7.6%
	Total Général II	100'771'000	91'702'873	- 9'068'127	-9.0%	87'971'108	3'731'765	4.2%

Le total des recettes fiscales pour l'année 2025 s'élève à CHF 91'702'873.29. Ce montant comprend l'impôt sur les gains immobiliers et celui perçu auprès des travailleurs frontaliers (compte 220.4414), ainsi que la compensation RFFA (compte 220.4519).

Par rapport au budget 2025, les comptes présentent un écart défavorable de CHF 9'068'200.–, soit -9.00 %. Par rapport à l'année précédente, les recettes fiscales sont en augmentation, soit CHF +3'731'800.–, +4.24 %.

Impôt sur les personnes physiques (PP)

Les recettes sur les personnes physiques atteignent CHF 49'930'535.–, soit CHF 1'330'535.– de plus par rapport au montant budgété (+2.7%). La progression est marquée entre les comptes 2024 et 2025 (+6.5 %), soit CHF +3'027'638.–.

L'écart entre le budget et les comptes est principalement expliqué par l'évolution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques avec CHF +1'997'932.–, léger recul de l'impôt sur le revenu. La progression est marquée entre les comptes 2024 et 2025 (+6.5 %), soit CHF +3'027'638.–.

Les recettes au niveau de l'impôt à la source sont dans la cible budgétaire. Par rapport au budget 2025, l'écart est de CHF +151'234.–, soit +4.6%, l'évolution par rapport à 2024 est de CHF +808'374.–, soit +30.6%.

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2e pilier et 3e pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'impôt encaissé en 2025 de CHF 494'618.– a été inférieur à l'année 2024 et légèrement inférieur au budget 2025.

Concernant les projections 2026, le budget 2026 pour les impôts des personnes physiques est de CHF 49'300'000.–, aligné avec les comptes 2025.

Impôt sur les personnes morales (PM)

Les recettes sur les personnes morales sont de CHF 28'638'565.– en 2025, en retrait de CHF 8'861'435.–, soit -23.6% par rapport au budget. L'écart budgétaire de CHF -8.8 mios est essentiellement expliqué par l'imputation d'impôts étrangers. Par rapport aux comptes 2024, les recettes sont en légère augmentation avec CHF +821'866.–, soit +3.0%.

Les réformes fiscales RFFA et RIE III continuent de modifier la répartition des recettes entre les différentes catégories d'impôts. Pour 2025, l'effet le plus significatif provient de l'imputation de l'impôt à la source, une nouveauté introduite par ces réformes et qui influence fortement les recettes fiscales communales. Les sociétés peuvent désormais demander l'imputation de l'impôt étranger prélevé à la source sur certains revenus (voir explication ci-dessous). Ce mécanisme leur permet de réduire l'impôt cantonal et communal dû en Suisse, dans la limite de l'impôt suisse correspondant aux revenus concernés. Il contribue ainsi à diminuer leur charge fiscale globale, en particulier pour les entreprises actives à l'international.

Dans ce contexte, les prévisions fiscales deviennent plus difficiles à établir, car ces nouvelles règles introduisent une volatilité accrue et des incertitudes supplémentaires dans l'estimation des recettes futures.

Précisions concernant l'imputation d'impôts étrangers

La mondialisation des activités économiques expose de nombreuses PP et PM établies en Suisse à des revenus générés à l'étranger et, par conséquent, à des retenues fiscales prélevées à la source par des États tiers. Les PM et PP résidentes en Suisse peuvent demander l'imputation d'impôts étrangers lorsque leurs revenus (dividendes, intérêts, redevances, etc.) provenant d'un État avec une convention de double imposition (CDI) sont soumis à un impôt étranger à la source, et que cet impôt est non récupérable à l'étranger selon la convention applicable.

Afin d'éviter une double imposition économique et de garantir une imposition conforme aux principes de neutralité et de compétitivité, le droit suisse prévoit un mécanisme spécifique d'imputation de ces impôts étrangers et ce en application des conventions de double imposition signées entre la Suisse et les états tiers.

Les personnes résidentes peuvent donc prétendre à la récupération de l'impôt étranger à la source, basée sur les dispositions de l'Ordonnance du 22 août 1967 relative à l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (OII / RS 672.201). Cette requête intervient lorsque la personne est taxée par l'autorité cantonale. L'imputation vient alors réduire l'impôt suisse dû (fédéral, cantonal et communal).

Cette disposition a pour conséquence que les recettes attendues issues de l'impôt sur le bénéfice ou revenu diminuent dans la mesure où les PM ou les PP détiennent des revenus de source étrangère soumis à imputation. Si l'ACI ne dispose pas d'informations préalables sur l'exposition internationale des sociétés et le volume réel des impôts étrangers non récupérables, c'est de facto ce qui se passe pour l'impôt étranger à la source, elle peut surestimer les perspectives des recettes fiscales lors de l'élaboration du budget.

Les communes accueillant les sièges régionaux, sociétés mères d'entreprises actives à l'international, sont potentiellement exposées à des fluctuations importantes ainsi qu'une variabilité imprévisible des recettes fiscales, c'est le cas pour la Ville de Vevey.

Les données des dernières années montrent une grande volatilité des montants pour les PM (compte 220.4019), CHF -5.9 mios pour 2023, CHF -3.1 mios en 2024 et CHF -8.0 mios en 2025. Ces montants sont en déduction des recettes fiscales pour les PM et PP.

Concernant les projections 2026, le budget 2026 pour les impôts des personnes morales est de CHF 30 mios, soit une légère augmentation par rapport aux comptes 2025, soit CHF +1.3 mios (+4.8%).

Autres recettes fiscales

Les impôts en relation directe avec les opérations immobilières (droits de mutation et part de l'impôt sur les gains immobiliers) sont assez stables sur ces dernières années. De nature

conjoncturelle, ces recettes fiscales sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur le territoire de Vevey et peuvent varier très fortement d'une année à l'autre.

Le revenu lié à l'impôt sur les successions et les donations 2025 est en progression de 38.0% par rapport aux comptes 2024, toutefois en dessous des prévisions budgétaires pour un montant de CHF 1 mio. De nature totalement aléatoire, celui-ci peut donc fortement varier d'une année à l'autre.

Pour rappel, 50% des impôts mentionnés ci-dessus seront affectés au financement de la participation communale à la péréquation intercommunale (prélèvements conjoncturels), tout comme le 30% de l'impôt sur les travailleurs frontaliers.

Également à retenir que la situation favorable au niveau des impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation des autres communes a été bénéfique au niveau de nos comptes (voir commentaire au point 4).

6. Bilan

L'examen des divers postes du bilan de la Ville (voir tableau « Bilans comparés » en annexe) permet de faire les commentaires suivants :

Actif

910 - Disponibilités

La trésorerie disponible diminue de CHF 3'963'588.40 par rapport au 31 décembre 2024. Cette diminution n'amène pas de commentaires particuliers.

911 - Débiteurs et comptes courants

Les débiteurs augmentent de CHF 1'324'729.78 par rapport au 31 décembre de l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à la facturation de l'impôt foncier légèrement retardée par rapport à l'année précédente (décalage de deux semaines).

912 - Placements du patrimoine financier

Cette rubrique comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier. Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), le bilan comprend « les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique, au maximum à leur prix de revient d'achat ; lors d'un investissement ultérieur (transformations, rénovations), ils ne peuvent être portés qu'à concurrence de leur estimation fiscale ».

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes.

La variation par rapport à l'année précédente est de CHF 15'810'554.42. L'écart est principalement expliqué par l'acquisition d'un terrain à bâtir Rue de Fribourg - Plan-Dessus pour un montant de CHF 11'046'450.- (compte 9123.30) et l'achat de la parcelle 72 Rue des Jardins 12 (compte 9123.206).

913 - Actifs transitoires

Cette rubrique enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. Les actifs transitoires s'établissent à CHF 18'522'205.50 au 31.12.2025. L'augmentation est de CHF 3'655'998.50 par rapport au 31 décembre 2024, +24.59%.

914 - Investissements du patrimoine administratif

Ce poste présente une augmentation de CHF 14'549'144.48 par rapport au 31 décembre 2024 pour s'établir à CHF 86'799'140.37 au 31.12.2025. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2025, diminués des amortissements et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes.

915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes. L'augmentation de CHF 32'700.25 correspond à l'acquisition de 650 actions de la Romande Energie mises en vente par la commune de St-Barthélémy.

916 – Subventions et participations à amortir

Le montant de CHF 5'265.– correspond aux dépenses d'investissement 2025 pour des travaux à l'Eglise Notre-Dame (P35/2024).

917 – Autres dépenses à amortir

Ce compte regroupe les immobilisations incorporelles. Au 31.12.2025, le montant est de CHF 1'017'421.65, soit une augmentation de CHF 695'216.90 par rapport à l'année précédente. Cela est principalement expliqué par les dépenses pour l'étude pour le réaménagement Rues Simplon, Italie et secteur Entre-deux-Villes (compte 9170.420.01).

919 - Découvert

Cette rubrique comptabilise le déficit de l'exercice 2025, qui s'élève à CHF 1'710'478.25. Ce montant vient s'ajouter au découvert existant de CHF 40'757'284.78 au 31.12.2024, portant ainsi le total du découvert à CHF 42'467'763.03 au 31.12.2025.

Passif

920 - Engagements courants

Cette rubrique correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2025 et payables en 2026. Il augmente de CHF 2'867'383.06 par rapport au 31 décembre 2024.

921 - Dettes à court terme

Les engagements à court terme, dettes dues à une échéance inférieure à 12 mois, augmentent de CHF 37'000'000.–. Cette position au bilan regroupe les emprunts effectués auprès d'institutions financières et bancaires pour assurer les besoins en trésorerie.

922 - Emprunts à moyen et long terme

La dette à moyen et long terme a diminué de CHF 1'500'000.– sur l'exercice 2025. Le détail des emprunts figure dans la brochure des comptes à la page « Dette et intérêts ».

Pour rappel, pour la présente législature 2021-2026, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 9 décembre 2021 de fixer le plafond d'endettement net à hauteur de CHF 165 millions pour la période législative du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 (P35/2021). Il a également autorisé la Municipalité à emprunter et à accorder des cautionnements et autres formes de garanties jusqu'au plafond de l'endettement net en lui laissant définir les modalités des emprunts et des cautionnements. La Municipalité informe régulièrement le Conseil communal sur l'évolution de l'endettement. Ainsi, la prochaine communication au Conseil communal sur l'endettement net et brut, situation au 31.12.2025 sera proposée selon le calendrier usuel.

925 - Passifs transitoires

Cette rubrique enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Le solde diminue de CHF 4'271'820.57 par rapport au 31 décembre 2024.

928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Cette rubrique concerne l'ensemble des fonds de réserve et des financements spéciaux. Elle enregistre une diminution de CHF 275'063.31. Cette variation correspond à la différence entre le total de la nature 38 « Attribution aux fonds et aux financements spéciaux » (CHF 1'635'718.37) et celui de la nature 48 « Prélèvement sur les fonds » (CHF - 1'910'781.68). Ainsi, l'évolution par rapport à 2024 s'explique principalement par des prélèvements sur les fonds de réserve supérieurs aux attributions. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes aux pages « Fonds de réserve du bilan ».

Courant 2025, le fonds de réserve construction abris PC publics (compte 9282.04) a été soldé, CHF -585'013.30. En effet, dans le cadre de la loi vaudoise d'exécution de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, des contributions de remplacement étaient en main des communes afin de pouvoir engager le financement de constructions, modernisations et entretiens d'abris PC. L'alinéa 3 de l'article 24p précise qu'« à l'échéance de la période transitoire prévue [...] (soit à fin février 2025), les contributions de remplacement qui seraient encore en main des communes devront être versées dans le fonds des contributions de remplacement ». A ce propos, le remboursement du solde disponible sur ce fonds a été fait au Canton. Le prélèvement sur le fonds et le remboursement n'avaient pas été budgétés, comptes 300.3521 et 300.4809.01. Le Service des finances a ainsi présenté les deux mouvements dans le préavis de crédits supplémentaire 01/2026.

7. Conclusions

Au terme de l'analyse des comptes 2025 et des perspectives financières pour les prochaines années, plusieurs éléments essentiels se dégagent.

Les comptes 2025 présentent une situation qui, sans être préoccupante à court terme, exige une attention soutenue afin de préserver la soutenabilité des finances communales. Le déficit enregistré, inférieur de CHF 1.6 mios par rapport au budget, s'établit à CHF 1.7 mios et porte le découvert du bilan de CHF 40.7 mios à CHF 42.4 mios. La marge d'autofinancement atteint CHF 6.9 mios, couvrant 18.56 % des investissements nets réalisés.

La Municipalité a renforcé sa discipline budgétaire, maîtrisant l'évolution des charges de fonctionnement, qui se révèlent inférieures de CHF 11 mios (-6.62 %) aux prévisions. En revanche, les recettes sont en retrait de CHF 9.36 mios (-5.74 %), baisse concentrée au niveau des recettes fiscales, principalement en raison d'effets exogènes liés aux réformes fiscales. La péréquation, plus favorable qu'attendu, découle également de facteurs externes, notamment des impôts conjoncturels plus élevés dans d'autres communes.

S'agissant des charges, la Municipalité dispose d'une marge d'action directe sur les dépenses de personnel (nature 30), les biens et marchandises (nature 31) et les aides et subventions (nature 36). Du côté des revenus, ceux du patrimoine (nature 42) constituent le principal levier. Sur ces postes, les comptes 2025 affichent une amélioration d'environ CHF 6.2 mios par rapport au budget, c'était déjà le cas à l'exercice précédent. À l'inverse, les charges liées (péréquation, associations intercommunales, transports publics, etc.) et les recettes dépendantes de la conjoncture échappent largement à la maîtrise communale et influencent régulièrement le résultat final.

La Municipalité a veillé à ce que les investissements soient strictement alignés sur la capacité financière réelle de la Commune, en appliquant une priorisation rigoureuse des projets. Cet effort devra se poursuivre afin d'assurer un développement cohérent des infrastructures, en adéquation avec les besoins sociaux et sociétaux. Dans cette perspective, le programme Efficience lancé en 2025 a pour objectif de mettre en place un cadre décisionnel fondé sur des outils de priorisation axés sur l'efficacité et l'optimisation de l'offre de prestations.

Les défis externes s'ajoutent à des fragilités internes déjà identifiées. La marge d'autofinancement demeure insuffisante au regard du volume d'investissements nécessaires, ce qui limite la capacité de la Commune à financer ses projets sans recourir davantage à l'endettement. La volatilité des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales, accentue encore l'incertitude des prévisions.

La résorption du découvert ne pourra intervenir qu'au travers d'exercices bénéficiaires. Il convient toutefois de rappeler que plusieurs actifs inscrits au bilan — immeubles du patrimoine financier et portefeuilles d'actions — sont largement sous-évalués. Les réserves latentes, estimées à environ CHF 137 millions en tenant compte des valeurs ECA et de la valeur de marché des titres (notamment Romande Energie SA et Holdigaz SA), couvrent largement le déficit comptable.

La Commune devra poursuivre une veille attentive sur l'évolution des politiques fiscales cantonales et fédérales, ainsi que sur les mesures d'austérité mises en œuvre par les autorités vaudoises et fédérales. Le prochain programme de législature doit être établi en considérant ce contexte et ces contraintes, il s'agit notamment d'anticiper l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en service des nouveaux investissements et le développement des prestations à la population en poursuivant les objectifs de durabilité et offre de prestations de proximité.

L'objectif moyen d'autofinancement fixé en début de législature est atteint, et le plan d'investissements continue d'être suivi et actualisé avec rigueur. Cette approche permet de maintenir la qualité des prestations publiques tout en priorisant les projets selon les ressources disponibles, les objectifs politiques et les besoins identifiés.

Comme par le passé, la Municipalité restera attentive aux évolutions des taux d'intérêt, de l'inflation, de la péréquation et de la conjoncture économique, ainsi qu'aux effets des nouveaux investissements sur les charges de fonctionnement, systématiquement évalués dans les préavis d'investissement.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 14/2026, du 20 avril 2026, concernant les « Comptes communaux de l'exercice 2025 »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 soit :
 - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 1'710'478.25
 - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire a.i.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexes :

1. Evolution de l'autofinancement 2019 à 2025
2. Dépenses d'investissements en cours au 31.12.2025
3. Recettes fiscales 2021 – 2025
4. Brochure des comptes de l'exercice 2025

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2019 à 2025

	B 2026	C 2025	B 2025 *	C 2024	C 2023	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019
Résultat de l'exercice	-9'734'600	-1'710'478	-3'370'000	-5'218'808	-4'515'167	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416
33 - Amortissements	9'801'900	9'548'597	10'167'600	10'937'207	9'519'173	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027
33 - Amortissements extraordinaires	-	-	-	-	8'401'519	-	9'772'244	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'520'300	1'635'718	1'505'300	1'689'412	1'968'994	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'474'900	-1'910'782	-3'274'400	-3'611'668	-3'865'948	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-	-	-	-	-8'401'519	-	-4'951'483	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-636'124	-	-570'594	-210'247	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899
Autofinancement	112'700	6'926'931	5'028'500	3'225'550	2'896'805	6'909'934	9'228'715	3'201'497	6'841'701

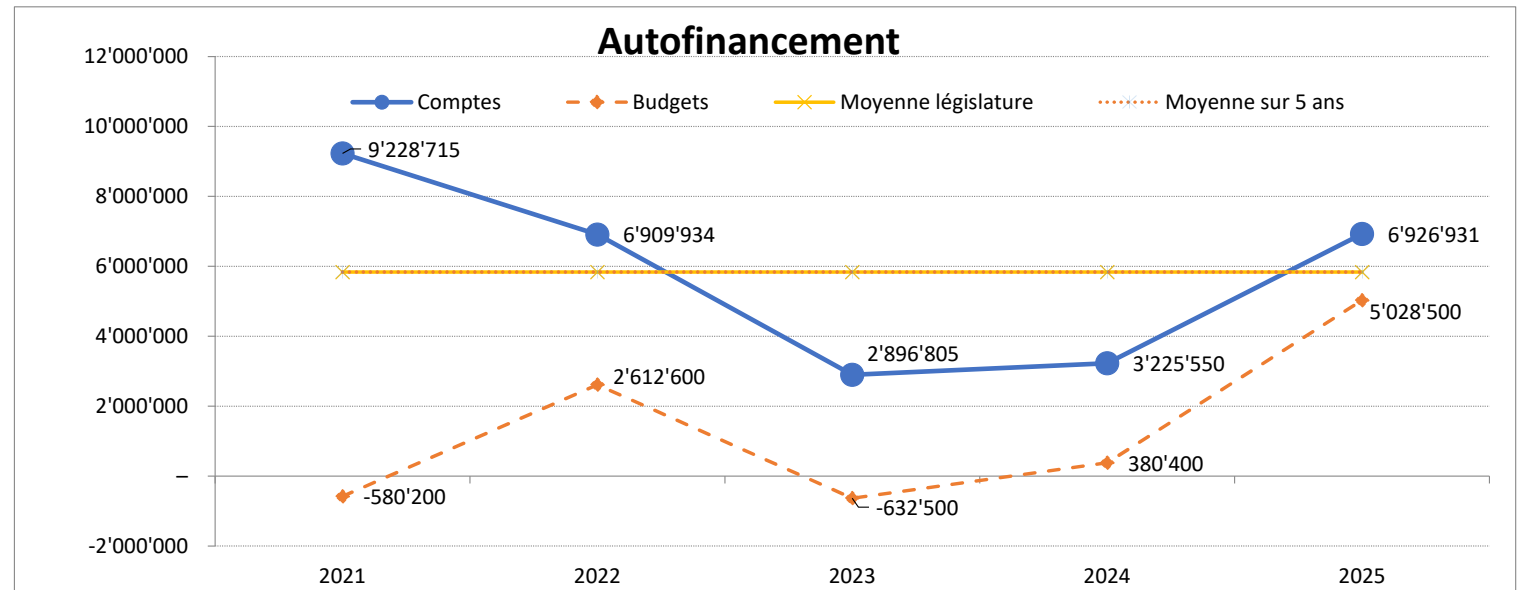
* Crédits supplémentaires inclus

Autofinancement moyen

2019-2025 5'604'448

2021-2025 5'837'587

2021-2025 5'837'587



Dépenses d'investissements en cours - Solde disponible

Accordés au 31.12.2024

No préavis	Libellés	Crédits accordés	Dépenses cumulées au 31.12.2025	Recettes cumulées au 31.12.2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Solde disponible
12/2013 33/2011 05/2007	Demande de crédit d'ouvrage pour financer l'isolation à Salle De Castillo	900'000	0.00	0.00	0.00	900'000.00
17/2017 C 32/2015	Installation de réducteurs de tension dans 5 bâtiments communaux pour diminuer la consommation électrique (2ème étape)	742'000	747'661.06	0.00	747'661.06	0.00
12/2018	Demande de crédit de Fr. 1'795'500.- pour la rénovation des fontaines historiques, patrimoine de la ville de Vevey	1'795'500	1'295'290.52	0.00	1'295'290.52	500'209.48
Etude C 31/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour financer la part de Vevey aux frais d'établissement du PPA "A La Veyre Derrey" à St-Légier-La Chiésaz	200'000	71'963.80	0.00	71'963.80	128'036.20
02/2019	Demande de crédit de CHF 770'000.— pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes	190'000	174'025.15	0.00	174'025.15	15'974.85
19/2019	Demande de crédit cadre de CHF 889'000.— pour la construction de trois centrales photovoltaïques couplée à la réfection et végétalisation de deux toitures	889'000	494'463.43	39'933.40	454'530.03	394'536.57
Etude C 03/2019	Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du projet Gare Nord	200'000	222'656.90	0.00	222'656.90	0.00
01/2020	Demande de crédit de CHF 488'000.— pour le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1	488'000	257'944.66	0.00	257'944.66	230'055.34
11/2020	Convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'affectation « La Veyre Derrey »	4'000'000	141'802.00	0.00	141'802.00	3'858'198.00
14/2020	Avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumhof - Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 590'000.— pour les travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée	590'000	498'632.45	0.00	498'632.45	91'367.55
36/2019	Réaménagement de la Place du Marché : Demande de crédit pour financer les études du projet lauréat, "D'Amour et d'Eau fraîche"	1'054'700	1'365'118.97	0.00	1'365'118.97	0.00
08/2021	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000.— pour le réaménagement de la place du Marché	13'246'000	1'765'453.96	0.00	1'765'453.96	11'480'546.04
19/2021	Demande de crédit de CHF 1'468'000.— pour l'entretien du patrimoine communal	1'468'000	2'963'832.50	0.00	2'963'832.50	0.00
Etude C 17/2021	Eclairage public - Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du concept directeur d'éclairage public « iImagine »	100'000	43'976.10	0.00	43'976.10	56'023.90
04/2022	Demande de crédit de CHF 2'280'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2022	2'280'000	1'888'081.11	0.00	1'888'081.11	391'918.89
16/2022	Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000. — pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire	700'000	570'094.93	0.00	570'094.93	129'905.07
17/2022	Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons	1'100'000	1'041'106.05	29'183.00	1'011'923.05	58'893.95
18/2022	Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz	1'605'000	1'207'969.35	0.00	1'207'969.35	397'030.65
24/2022	Demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de la Ville de Vevey entre 2023 et 2026	2'946'000	2'009'481.17	0.00	2'009'481.17	936'518.83
Etude C 22/2022	Réaménagement de rues de Plan-Dessus - Ouverture d'un compte d'attente au bilan en vue du financement de l'étude du « Masterplan » de Plan-Dessus	200'000	163'115.55	0.00	163'115.55	36'884.45
Etude C 14/2022	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude d'une construction sur la parcelle 526 aux Monts-de-Corsier en lieu-dit "En Salauraz"	50'000	18'157.75	0.00	18'157.75	31'842.25
03/2023	Demande de crédit de CHF 250'000.— pour le renouvellement et renforcement des équipements assurant la sécurité informatique du réseau de la Ville	250'000	165'530.60	0.00	165'530.60	84'469.40
05/2023	Demande d'un crédit cadre de CHF 1'400'000.— pour la construction de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux	1'400'000	574'261.19	47'778.30	526'482.89	825'738.81
06/2023 C 05/2022 C 18/2019	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'250'000.— pour la rénovation / transformation du Poids du foin, reconstruction des toilettes publiques et de la sous-station électrique nord de la place du Marché	2'250'000	2'644'203.45	57'908.60	2'586'294.85	0.00
10/2023	Demande d'un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.-- TIC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés aux écoles des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, au service dentaire et aux structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville	700'000	573'913.93	0.00	573'913.93	126'086.07
15/2023-1	Demande d'un crédit d'études de CHF 1'200'000.— concernant la mobilité et l'aménagement des espaces publics en lien avec le bâti scolaire veveysan – Etape I	1'200'000	216'148.50	0.00	216'148.50	983'851.50
15/2023-2	Demande d'un crédit d'études de CHF 1'350'000.— concernant le projet de la construction et rénovation du bâti scolaire veveysan – Etape I	1'350'000	590'741.68	0.00	590'741.68	759'258.32
16/2023	Demande d'un crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation de sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux	1'395'000	927'562.81	0.00	927'562.81	467'437.19
17/2023	Demande de crédit de CHF 180'000.-- pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire pour la GED et pour son implémentation	180'000	158'847.60	0.00	158'847.60	21'152.40
18/2023	Demande de crédit de Fr. 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2023	3'095'000	2'779'556.73	0.00	2'779'556.73	315'443.27
19/2023	Demande d'un crédit de CHF 11'475'000.- pour l'achat d'un terrain à bâtir, rue de Fribourg à Plan-Dessus	11'475'000	11'057'763.00	0.00	11'057'763.00	417'237.00
22/2023 21/2017	Demande d'un crédit d'études pour l'élaboration des Plans d'affectation Nord-Est et Vieille Ville Demande d'un crédit d'études pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey	1'884'000	1'744'877.19	0.00	1'744'877.19	139'122.81
26/2023 C 18/2023	Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.— pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare	1'233'000	598'075.15	103'306.00	494'769.15	634'924.85
29/2023	Demande d'un crédit de CHF 510'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et les études nécessaires à la transformation d'un parking en parc public avec place de jeux à la rue du Dévin à Gilamont	510'000	46'073.50	0.00	46'073.50	463'926.50
30/2023 20/2021 C18/2015	Demande d'un crédit pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey en réponse au postulat de M. Jérôme Christen « en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » déposé le 5 décembre 2013 y compris demande d'un crédit supplémentaire	1'164'527	684'177.46	93'430.00	590'747.46	480'349.54

Dépenses d'investissements en cours - Solde disponible

Accordés au 31.12.2024

No préavis	Libellés	Crédits accordés	Dépenses cumulées au 31.12.2025	Recettes cumulées au 31.12.2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Solde disponible
31/2022	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38	1'900'000	633'160.64	25'000.00	608'160.64	0.00
31/2023	Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024	5'833'000	4'738'595.59	106'966.45	4'631'629.14	1'094'404.41
32/2023	Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'005'000.— pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032	1'005'000	237'367.24	147'499.10	89'868.14	767'632.76
Etude C 09/2023	Réaménagement du quartier de Subriez - Ouverture d'un compte d'attente au bilan en vue du financement des études pour le réaménagement de Subriez	90'000	53'069.42	0.00	53'069.42	36'930.58
Etude C 22/2023	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 200'000.- en vue du financement de l'étude de sécurisation du voilage de la Veveysse aux Toveires	200'000	84'748.14	0.00	84'748.14	115'251.86
Etude C 26/2023	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 120'000.- pour les études d'avantprojet pour l'aménagement d'une UAP dans le bâtiment de l'Aviron au Quai Maria-Belgia 16	120'000	1'400.00	0.00	1'400.00	118'600.00
Etude C 28/2023	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 de l'avenue Nestlé et de son réaménagement	180'000	153'764.15	0.00	153'764.15	26'235.85
02/2024 C 25/2023	Demande d'un crédit de CHF 572'000.- pour financer la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place Robin	572'000	471'658.39	0.00	471'658.39	100'341.61
04/2024	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 7'605'000.— pour la transformation du bâtiment « La Cheneau » à Château-d'Oex	7'605'000	3'872'892.00	0.00	3'872'892.00	3'732'108.00
05/2024	Demande de crédits et d'autorisations pour l'achat du bien-fonds N°314 et études de rénovation du bâtiment rue des Moulins 11, propriété de la Société Coopérative d'Habitation « Charmontey »	590'000	96'167.80	0.00	96'167.80	493'832.20
11/2024 C 23/2022	Demande d'un crédit d'étude de CHF 615'000.— pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, du réaménagement des quais, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement d'un accès au Léman	450'000	415'945.49	0.00	415'945.49	34'054.51
12/2024 C 08/2023	Demande de crédit d'étude de CHF 664'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey	664'000	538'327.20	0.00	538'327.20	125'672.80
22/2024 C 05/2023	Étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.— Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? »	100'000	24'496.60	0.00	24'496.60	75'503.40
23/2024	Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage	12'203'000	365'787.65	0.00	365'787.65	11'837'212.35
24/2024	Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès	4'993'000	3'697'401.50	0.00	3'697'401.50	1'295'598.50
26/2024 C04/2023 C11/2023	Demande d'un crédit d'étude de CHF 2'657'000.— pour l'assainissement énergétique de Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10, propriétés communales	2'657'000	166'238.31	2'637.00	163'601.31	2'490'761.69
27/2024-1	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège	825'000	807'268.55	0.00	807'268.55	17'731.45
27/2024-2	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780	105'000	0.00	0.00	0.00	105'000.00
35/2024	Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025	5'025'000	1'663'930.15	0.00	1'663'930.15	3'361'069.85
Etude C 01/2024	Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 85'000.- en vue du financement d'études complémentaires pour le projet de piétonnisation de la rue Jean - Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface	85'000	0.00	0.00	0.00	85'000.00
Etude C 04/2024	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.— pour le financement des études nécessaires à l'élaboration d'une vision directrice pour le secteur Entrée de ville Ouest en vue des futurs travaux de requalification des espaces publics	180'000	171'407.95	0.00	171'407.95	8'592.05
Total		108'212'727	57'896'186.97	653'641.85	57'242'545.12	51'278'473.55

Dépenses d'investissements en cours - Solde disponible

Accordés en 2025

No préavis	Libellés	Crédits accordés	Dépenses cumulées au 31.12.2025	Recettes cumulées au 31.12.2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Solde disponible
02/2025	Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus	309'000	155'869.35	0.00	155'869.35	153'130.65
07/2025	Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes	1'336'000	552'228.20	0.00	552'228.20	783'771.80
08/2025	Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— frais d'acquisition inclus pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus	2'203'200	0.00	0.00	0.00	2'203'200.00
09/2025-1	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets	4'010'000	208'723.90	3'600.00	205'123.90	3'801'276.10
09/2025-2	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets	795'000	226'003.60	0.00	226'003.60	568'996.40
10/2025	Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Vevey et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport	1'073'000	112'869.06	0.00	112'869.06	960'130.94
12/2025	Demande de crédit de CHF 6'314'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places située rue de la Valsainte 3-5 comprenant du mobilier et des équipements mobiles	6'314'000	2'834'208.25	0.00	2'834'208.25	3'479'791.75
22/2025	Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler	1'165'000	195'378.30	0.00	195'378.30	969'621.70
30/2025	Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'860'000.—/TTC pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, de son réaménagement, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement des pourtours	1'860'000	0.00	0.00	0.00	1'860'000.00
35/2025	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'390'000.— pour l'entretien du patrimoine communal années 2026-2027	4'390'000	0.00	0.00	0.00	4'390'000.00
38/2024	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey	574'000	460'097.68	0.00	460'097.68	113'902.32
Total		24'029'200	4'745'378.34	3'600.00	4'741'778.34	19'283'821.66

Commune de Vevey Comptes 2025 Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	ECARTS EN %	
		2026	2025	2025	2024	2023	2022	2021	C25-B25	C25-C24
	Taux d'impôt communal	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5		
4001	Impôt sur le revenu	39'700	39'200	38'849	38'535	36'935	35'874	36'808	-0.90%	0.81%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	600	600	495	714	606	584	634	-17.56%	-30.73%
4002	Impôt sur la fortune	5'500	5'000	6'998	4'882	4'957	5'115	5'609	39.96%	43.33%
4003	Impôt à la source	3'000	3'300	3'451	2'643	3'086	3'662	3'328	4.58%	30.59%
4004	Impôt sur la dépense	500	500	212	182	- 43	920	388	-57.53%	16.75%
4009	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 74	- 54	- 76	-	-		38.34%
	Total Personnes physiques (PP)	49'300	48'600	49'931	46'903	45'466	46'155	46'767	2.74%	6.46%
4011	Impôt sur le bénéfice net	25'000	29'500	35'304	28'892	26'052	16'216	16'809	19.68%	22.19%
4519	Compensation RFFA / RIE III	3'000	3'500	2'439	2'462	2'853	1'895	2'175	-30.31%	-0.92%
4012	Impôt sur le capital	2'000	4'500	- 1'080	- 434	4'211	1'915	2'394	-123.99%	148.58%
4019	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 8'025	- 3'103	- 5'974	-	-		158.61%
	Total Personnes morales (PM)	30'000	37'500	28'639	27'817	27'142	20'026	21'377	-23.63%	2.95%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	790	790	622	965	785	794	797	-21.20%	-35.47%
4040	Droits de mutation	2'000	2'000	2'341	1'870	2'236	1'773	2'434	17.04%	25.16%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'000	2'200	1'194	866	682	3'804	1'949	-45.72%	37.96%
4061	Impôt sur les chiens	70	70	94	124	68	74	69	33.89%	-24.28%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	200	188	207	149	259	191	-5.98%	-9.06%
4221	Intérêts de retard sur impôts	550	550	379	579	517	632	505	-31.09%	-34.58%
4362.01	Remboursement de frais de poursuites	60	60	65	62	65	62	61	8.32%	4.33%
4370	Amendes fiscales	1	1	1	-	-	1	23	7.28%	
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'500	1'063	1'358	2'062	926	1'550	-29.12%	-21.69%
	Total Général I	86'471	93'471	84'516	80'750	79'172	74'505	75'725	-9.58%	4.66%
4020	Impôt foncier	6'400	6'400	6'314	6'276	6'214	5'951	5'779	-1.35%	0.59%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	873	945	872	859	1'260	-3.04%	-7.63%
	Total Général II	93'771	100'771	91'703	87'971	86'257	81'315	82'763	-9.00%	4.24%